



**Suite à la dénonciation des concours de son principal
partenaire bancaire,
Scorpa est déclaré en Redressement Judiciaire avec période
d'observation de six mois.**

Suite à de nombreuses réunions avec sa principale banque sans que celles-ci n'aient pu permettre de trouver une issue favorable, le conseil d'administration de Scorpa a été contraint de se déclarer en cessation de paiement auprès du Tribunal de Commerce de Nîmes et obtenu une période d'observation de 6 mois.

Cette décision faisant suite à un blocage de la production depuis plusieurs semaines, lié principalement à cette impossibilité de trouver un accord concernant l'échelonnement des encours dénoncés par le principal partenaire bancaire de la société.

Le Conseil d'Administration regrette fortement cette situation qui a entraîné de facto une dégradation importante de l'exploitation et engendrera à nouveau des pertes sur cet exercice.

Ce regret étant accentué par le fait que, dans un environnement économique complexe et malgré un ralentissement sensible, le carnet de commande demeure soutenu notamment à l'export sur certains pays.

Le redressement judiciaire pourra permettre à la société la reprise de la production et d'assurer les livraisons dans les meilleurs délais pour une normalisation des flux en cette fin de trimestre.

Le conseil d'administration informe par ailleurs que des discussions sont en cours avec des sociétés du secteur ainsi que des groupes financiers qui deviendraient actionnaires de référence du groupe.

Suivant les options qui pourraient se concrétiser, il serait envisagé de transférer la production hors France.

Le Conseil d'Administration déployant ses efforts pour maintenir l'activité et l'emploi sur le territoire national.

La société a demandé le maintien de la suspension de la cotation du titre dans l'attente de nouveaux éléments.

A propos du groupe Scorpa

Avec près de 20% du marché mondial de la moto de Trial et une gamme répondant à l'attente d'une nouvelle génération de loisirs, le groupe Scorpa est un des leaders mondiaux de la moto tout terrain.

Désormais positionnée sur les véhicules légers de loisirs, le Groupe propose une gamme innovante de motos trial et de loisirs (marque Scorpa) et une gamme compétitive de quads (marque AS Motors).

Scorpa se développe par ailleurs sur le segment « Electrique » par sa structure « SEV – Scorpa Electric Vehicule » et sur l'adaptation personnalisée aux désires des clients en pièces spécifiques et développement compétition par sa filiale SrTech.

Au delà de l'approche ludique et écologique, Scorpa participe aux compétitions nationales et internationales de Trial, opérations porteuses en termes d'image et de notoriété.

Pour assurer sa croissance sur un marché en plein essor, le Groupe s'appuie sur ses capacités d'innovation (modèle électrique, moto-VTT...), un outil industriel moderne près d'Alès où sont conçues et assemblées les motos, et un réseau de commercialisation de 350 revendeurs et 23 importateurs.

Le groupe Scorpa réalise près de 60 % de son CA à l'International.

Scorpa est cotée sur le Marché Libre de Nyse Euronext Paris.

Code Isin : FR0004035921 – Mnémonique : MLSCO

www.scorpa.fr

www.asmotors.fr

www.sev-world.com

Contacts

Groupe Scorpa

Pierre-Louis Amancic

Président Directeur Général

contact@scorpa.fr